

Modification du tarif du DIU « Conseil en phytothérapie et aromathérapie » des facultés du corps de Santé.

Conseil d'administration du 5 novembre 2018 Délibération 2018/11/CA-096

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30; Vu l'avis favorable de la CFVU du 16 octobre 2018;

Après en avoir délibéré, les conseillers augmentent le tarif du DIU « Conseil en phytothérapie et aromathérapie » des facultés du Corps de Santé de 1 100 € à 1 400 €.

* HE PALL VS VS TO THE PALL VS

Toulouse, le 5 novembre 2018 Le Président,

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0